



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie
65130 Capvern

Du 19 Janvier 2016 à 20 heures 30.

PRESENTS: MM. ZANON M. LARAN JP. ROYO F. LACHAUD P. KATZ M. DURANCET J. BROUCA-CABARRECQ C. ALONSO Th. ROTGÉ Ch. PARROU M. CHAUVET G. PEYROUZELLE M. CABANAC V.
PROCURATIONS: FORNER M (ROTGÉ Ch)
Secrétaire de séance: Madame Chantal ROTGÉ

RÉCAPITULATIF MARCHÉS PUBLICS 2015

Conformément au Code des Marchés Publics Art 133, la collectivité doit publier au cours du premier trimestre de l'année en cours la liste des marchés conclus dans l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

Voici donc l'inventaire des marchés conclus en 2015 pour le compte de la Mairie de Capvern :

Type	Procédure	Intitulé	Date Notification	Nom de l'attributaire	Montant H.T.
Prestations de service	MAPA	Audit thermal	20/10/2015	SAS G1N	39 600.00€
Travaux	MAPA	Toiture église	09/11/2015	LARAN Eric	45 050.00€
Fournitures & Services	MAPA	Restauration Collective	29/12/2015	Elior	35 880.50€ / an
Prestations de service	MAPA	Assurance	29/12/2015	SMACL	54 143.50€ / an

Ce document sera affiché tout au long du trimestre en Mairie et publié sur le blog.

Pour : 15

CRÉATION D UN ABRI BUS - CHEMIN CANTY

Compte tenu du nombre croissant d'enfants scolarisés sur Lannemezan résidants sur le secteur de la rue Canty et rue du 8 mai, il devient nécessaire d'assurer la sécurité des usagers (enfants scolarisés, curistes et usagers SNCF) mais aussi de leur proposer une protection lors d'événements climatiques (orages, pluies, chaleur excessive, ...).

La Mairie souhaite d'une part mettre en place un abri bus à l'emplacement de l'arrêt Chemin Canty et sécuriser l'aboard.

Monsieur Le Maire propose de procéder à son équipement et sollicite un co-financement du Conseil Général au titre du FAR et de l'amende de police comme suit :

	Montant H.T.	Montant T.T.C.	%
F.A.R. 2016	2 156.88	2 588.26	25
Amende de Police	862.75	1 035.30	10
Mairie	5 607.89	6 729.46	65
Total	8 627.52	10 353.02	100

Après discussion le conseil municipal valide le plan de financement proposé et autorise Monsieur le Maire à demander les aides financières correspondantes.

Pour : 15

RÉNOVATION TOITURE DE L ÉGLISE

Depuis deux ans et en raison de la charpente défectueuse qui va faire l'objet de rénovation en juillet 2016, des infiltrations d'eau ont fortement endommagées les peintures intérieures de l'église.

Il convient donc de repeindre l'intérieur de l'édifice sitôt les travaux de charpente réalisés soit octobre 2016. Au regard du premier devis d'un montant de 27 700€ H.T., il sera nécessaire de lancer une consultation.

De plus, suite à une expertise du clocher, il apparait que celui-ci est décentré par rapport à l'axe du poinçon ce qui entraîne une inclinaison vers l'Est (vent dominant d'Ouest). Un ou deux bras du Campanile sont sur le point de céder et le poinçon ne supporterait plus le poids de l'ensemble du fait de l'infiltration d'eau. Il convient donc de déposer la partie sommitale du clocher pour le mettre en sécurité en l'attente des travaux prévus sur la toiture en juillet prochain, mais aussi de procéder à l'examen de l'ensemble. Cela permettra également de conditionner le paratonnerre radioactif et d'en effectuer le traitement.

Dans le cadre de ces travaux à venir, il convient de solliciter le soutien des partenaires publics à savoir l'Etat à travers la D.E.T.R. et le Conseil Général grâce au F.A.R. :

	Montant H.T.	Montant T.T.C.	%
D.E.T.R.	14 953.50	17 944.20	45
F.A.R.	8 307.50	9 969.00	25
Commune	9 969.00	11 962.80	30
Total	33 230.00	39 876.00	100

Après discussion et débat, Le conseil municipal autorise le Maire à :

- engager une enveloppe prévisionnelle de 33 230 € HT pour l'ensemble de l'opération.
- lancer la consultation pour les travaux de peinture
- demander les aides financières auprès des organismes financeurs

Pour : 15

ZONE 30 – CAPVERN CENTRE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'étude de faisabilité réalisée par l'ADAC 65 sur le projet d'aménagements dans la traverse du bourg Zone 30.

Il fait état des différents éléments de l'opération développés dans l'étude.

Cette zone s'étendra de la rue du XI novembre à partir de l'église jusqu'à la boulangerie rue du 8 mai ; à la sortie de la pharmacie côté rue de l'Égalité et après le virage de la salle polyvalente rue du 14 juillet.

Les travaux d'aménagement consistent à la sécurisation du groupe scolaire Langevin Wallon et des piétons.

L'estimation financière de l'opération s'élève à 40 152.00€. A ce titre, Monsieur le Maire sollicite le soutien des pouvoirs publics selon le plan de financement suivant :

	Montant H.T.	Montant T.T.C.	%
D.E.T.R.	8 632.68	10 359.22	21.50
C.R. – F.R.I	8 030.40	9 636.48	20
C.D. 65 - F.A.R.	8 030.40	9 636.48	20
Amende de Police	7 428.12	8 913.74	18.50
Commune	8 030.40	9 636.48	20
Total	40 152.00	48 182.40	100

D'autre part et compte tenu du montant des travaux, un appel d'offre devra être lancé.

Après discussion et débat, le conseil municipal décide :

- d'approuver le dossier de faisabilité réalisé par l'ADAC ;
- d'engager une enveloppe prévisionnelle de 40 152 € HT pour l'ensemble de l'opération.

Le conseil municipal autorise le Maire à :

- à lancer la consultation des prestataires d'études ;
- à signer le contrat avec le maître d'œuvre retenu par la Commission d'appel d'offres ;
- à demander les aides financières auprès des organismes financeurs

Pour : 15

ZONE 30 – CAPVERN LES BAINS

Considérant :

- l'étroitesse de la rue des thermes
- la configuration sinueuse d'une partie de la rue de Provence,
- la vitesse parfois excessive de certains conducteurs,
- la présence de points sensibles
- le nombre croissant de piétons et usagers vulnérables
- la pollution sonore engendrée par le trafic rapide

Monsieur le Maire propose de sécuriser une partie du réseau routier de Capvern Les Bains par la création d'une zone à vitesse limitée à 30 km/h. Celle-ci s'étendra d'à partir du n°1221 rue de Provence jusqu'au bout de la rue des Thermes, parking de l'Edenvik inclus (D.81).

Pour matérialiser cette « zone 30 km/h », la pose de 4 panneaux de signalisation sera nécessaire (un à chaque entrée et panneau de rappel de chaque côté) ainsi qu'un marquage au sol.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ☛ Accepte cette proposition de délimitation de zone 30 km/h
- ☛ Sollicite le produit des amendes de police pour l'acquisition des panneaux de signalisation
- ☛ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

Pour : 15

STATION D'ÉPURATION DE ROQUÉDA – APPEL D'OFFRE ET PLAN DE FINANCEMENT

Compte tenu de la nature des travaux programmés pour la réhabilitation de la station d'épuration de la zone Roqueda, il convient de procéder à un appel d'offre. Pour ce faire, la bureau d'Etude Girus, maîtrise d'œuvre, a constitué un avant-projet avec notice estimative d'un montant suivant :

	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Maitrise d'œuvre	5 355.00	6 426.00
Travaux	112 115.00	134 538.00
Etude Géotechnique	1 180.00	1 416.00
Vidéo inspection réseau	4 590.00	5 508.00
Total	123 240.00	147 888.00

C'est sur cette base que s'appuient les demandes de co-financements à savoir auprès du Conseil Départemental des Hautes Pyrénées et auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne :

	Montant H.T.	Montant T.T.C.	%
C.D.	18 486.00	22 183.20	15
Agence Eau Adour Garonne	43 134.00	51 760.80	35
Commune	61 620.00	73 944.00	50
Total	123 240.00	147 888.00	100

Le conseil municipal autorise le Maire à :

- à lancer la consultation pour les travaux
- à demander les aides financières auprès des organismes financeurs

Pour : 15

APPEL D'OFFRE – TRAVAUX ALSH

En octobre 2015, il a été décidé d'ajouter aux travaux initiaux prévus au centre de loisirs (façades et huisseries), la création d'un accès de secours au premier étage.

Au regard de ces éléments, le montant global des travaux dépassant le seuil de 25.000€, il convient de lancer un appel d'offre.

Le Conseil Municipal autorise monsieur le maire à lancer la procédure.

Pour : 15

PRIX ET QUALITÉ SERVICE SPANC ET SCHÉMA DE MUTUALISATION

Monsieur Maurice LOUDET, Président de la CCNB, nous communique un rapport sur le service du SPANC à l'échelle Intercommunale ainsi que le schéma de mutualisation.

Après lecture faite et discussion, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2014. Il adopte également le projet de schéma de mutualisation qui doit être établi conformément à l'article L 5211-39-1 du CGCT.

Pour : 15

ASSISTANCE TECHNIQUE ANTÉA 2015 / 2016 – BUDGET ANNEXE DES THERMES

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la proposition technique et financière de l'assistance proposée par ANTÉA-GROUP, concernant l'aide apportée à la Commune dans les moyens d'auto surveillance, de façon à rechercher la sécurité de livraisons aux Thermes de Capvern d'une eau de qualité, dans le respect de la réglementation en vigueur.

La proposition financière s'élève à 14.500 € HT à compter du 1^{er} Novembre 2015, pour une saison de 12 mois accompagné d'actions correctives à la demande pour des montants respectifs de 750 € et 850 € HT. La présentation du suivi de l'exploitation en Mairie de Capvern coûtera 950 € HT.

Oui Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal l'autorise à signer la convention proposée par ANTÉA-GROUP, du 1^{er} Novembre 2015 au 31 Octobre 2016.

Pour : 15

BAIL PALOMBIÈRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée, de la lettre de Mr Didier KUBLER résidant à Lannemezan (HP), Route de Clarens, qui demande à bénéficier du bail de Mr Henri ABADIE parcelle 6 canton Roupeyrous, ce dernier abandonne la concession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à l'unanimité des présents, à signer ce bail de location pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} Janvier 2016, moyennant une redevance annuelle de 40 €.

Pour : 15

QUESTIONS DIVERSES :

➤ Sur proposition de Mr Jean Paul LARAN, il sera créé une commission extra communale sur le développement de la Station Thermale de Capvern.

Composition de cette commission : 5 membres titulaires et 2 membres suppléants pour la Commune, 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour les organismes suivants : meublés, hôteliers, commerces, médecins, direction des Thermes, employés des Thermes, CTTA, OT, Maison d'Enfants.

➤ Monsieur le Maire communique à l'assemblée une lettre de la fédération thermale des curistes médicalisés. Nous y trouvons en particulier une déclaration de Mme La Député socialiste Mme TOURAINE qui est aussi Ministre de la Santé, déclaration publiée au Journal Officiel du 15 Décembre 2015 ou elle dit ceci : " si le thermalisme a été longtemps pleinement reconnu par la Sécurité Sociale, il n'en est plus de même depuis une vingtaine d'années à raison de l'insuffisance de bénéfices médicaux rapportés scientifiquement dans un grand nombre de cas " A bon entendeur salut !!!!

La séance est levée à 22h.20

Le Maire, Gilbert DASTUGUE.